

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE BAILLY ET DE NOISY-LE-ROI

Association loi de 1901 - Fondée en 1972

apebn.baillynoisy@orange.fr - www.apebn.org

Membre d'Yvelines Environnement, association reconnue d'utilité publique

Quels engagements des candidats aux élections municipales 2020 Sont attendus par l'APEBN

- Etablir et diffuser aux habitants en début de mandat un état des lieux sur les gestions municipales des dernières années, en matière d'aménagements urbains et d'environnement, en particulier les voies de circulation et les aires de stationnement, et un état des lieux de tous les aménagements en étude ou décidés pour les prochaines années;
- Mettre en place, dès le début des mandats, des Commissions extra-municipales d'urbanisme et d'environnement, avec les missions principales de :
 - Evaluer les projets d'aménagements et leurs impacts,
 - Proposer des évolutions et modifications des projets,
 - Participer aux études de modifications et révisions des PLU,
 - > Organiser les campagnes d'information lors des concertations et des enquêtes publiques,
 - Proposer et planifier la protection des espaces verts et des arbres remarquables,
 - Contrôler l'état de propreté et proposer l'organisation du nettoyage des espaces publics;
- Mettre en place rapidement des commissions extra-municipales, voire une seule commission mixte pour les deux communes, chargées d'étudier les déplacements, la mobilité, et les stationnements sur les espaces publics, et les questions de sécurité liées, entre autres, à l'arrivée du Tram13 express;
- Mettre en place rapidement une commission mixte chargée de réduire les conséquences sur notre territoire des flux de circulation en provenance des communes voisines en fort développement immobilier (Villepreux, Saint-Cyr-l'école, Fontenay-le-Fleury, Saint-Nom-la-Bretèche);
- Assurer l'indépendance des bureaux de Conseil des municipalités vis-à-vis des promoteurs immobiliers;
- > Demander la convocation de la Commission départementale (cf. site web APEBN) par le Préfet avant toute autorisation de « pylône/antennes » de radiotéléphonie mobile;
- Réduire les nuisances de bruits des avions par l'exigence du respect des trajectoires et des plages de moindres nuisances par les pilotes, auprès des clubs et des services de l'Etat;
- Réduire les nuisances des routes, des autoroutes et de la voie ferrée : prévoir un programme de mesures de bruits par BruitParif, et faire mettre en œuvre les protections appropriées;
- Faire cesser les nuisances olfactives et visuelles de la plate-forme de compostage de déchets verts, grâce à l'application de la mise aux normes complète de l'installation par les services de l'Etat (DRIEE);
- Assurer le bon état des chemins ruraux et des forêts en appliquant les contraventions les plus sévères à tous les auteurs de dépôts sauvages;
- Promouvoir la protection de l'environnement dans les écoles et collèges, en particulier par la participation au concours Yvelines Environnement (31ème édition) : www.yvelines-environnement.org/les-actions-educatives

SI vous voulez avoir plus d'informations, adhérer ou soutenir l'APEBN, rendez-vous sur le site internet de l'association : www.apebn.org

Les nostalgiques de la « Gazette de Bailly » pourront y relire les parutions jusqu'à 2008



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE BAILLY ET DE NOISY-LE-ROI

Association loi de 1901 - Fondée en 1972

<u>apebn.baillynoisy@orange.fr</u> - www.apebn.org

Membre d'Yvelines Environnement, association reconnue d'utilité publique

LE TRAIT d'UNION – Janvier 2020

LA GAZETTE DE BAILLY ET DE NOISY-LE-ROI

Pour une meilleure protection de votre environnement

Un environnement exceptionnel!

La qualité de vie est liée à l'environnement exceptionnel de ces communes chargées d'Histoire, situées près du Parc de Versailles, entre la forêt de Marly et la plaine agricole classée en juillet 2000.

Cette qualité de vie a attiré de nouveaux habitants à partir des années « 60 ».

De grands ensembles ont été construits, et la population a plus que doublé. Des espaces remarquables tel que l'arboretum de la Pépinière ont été amputés d'espèces rares malgré les efforts de plusieurs riverains de cette propriété qui ont alors créé avec d'autres baillacois l'APEB, devenue plus tard l'APEBN.

L'essentiel du Patrimoine des deux communes et les bâtiments classés ont pu être conservés.

L'aménagement de résidences dans les « Parcs et Châteaux », classés au POS de Bailly, a été réalisé dans le souci de la protection de l'environnement, avec la participation de l'APEB, dans les années « 80 ».

L'opacité des projets de développement :

Que passe-t-il dans nos communes?

Les PLU (Plans Locaux d'urbanisme) ont été établis par des élus et des Cabinets spécialisés sans participation d'associations représentant les habitants. Les résultats sont inquiétants :

Détérioration du site classé de la Plaine de Versailles par l'implantation d'une plate-forme de compostage de déchets verts (ICPE). Recours contre la PLU de Bailly par Yvelines Environnement, reconnue d'utilité publique, en soutien de l'APEBN. Perdu, « Pot de terre contre pot de fer !!! ».

Densification du bâti générant des impacts négatifs sur l'environnement et la qualité de vie : Exemple à Bailly rue de Maule d'un projet de 6000 m2 de plancher sur 3200 m2 de terrain,

Les instructions des dossiers de demandes de permis de construire sont faites sans consultation des riverains des projets. On oublie que nos « villages » sont situés dans le « Périmètre de protection du Château de Versailles et des Trianons, institué par le décret Malraux d'octobre 1965 » (voir site web), ce qui oblige à soumettre les projets à l'Architecte des bâtiments de France pour « avis conforme ».

Les défis et enjeux environnementaux d'aujourd'hui :

A Bailly, que deviendra le « cœur de Bailly » ? avec la forte densité dans la zone UA du PLU :

- Projet rue de Maule avec suppression des arbres et d'une maison ancienne refusé par l'Architecte des Bâtiments de France,
- Projet de 34 logements sur le parking du marché (recours des riverains au Tribunal Administratif contre le permis) a obtenu un nouveau permis de construire,
- Projet de logements dans la « maison normande » classée au PLU, quels aménagements ?
- Projet d'EHPAD et de logements sociaux près de la future halte du Tram13 express,

<u>A Noisy</u>, que deviendra la « ZAC Montgolfier », aujourd'hui « patchwork » au gré des opportunités de l'aménageur ? On parle d'y installer un « nouveau Centre-ville ». Comment s'organisera ce « nouveau Centre-ville » et le centre actuel (petits commerces, logements, plan de circulation, stationnement, écoles) ?

Que deviendra l'actuel centre commercial (Orée de Marly), étouffé par le manque de places de parking ?

Que deviendra le quartier de Chaponval, avec les serres Moreux, avec ses espaces naturels et sa « zone humide », refuges de la flore et de la faune, près du Domaine de la Tuilerie ?

On a programmé d'y construire des logements sociaux et d'installer les logements de la gendarmerie.

Il est urgent de vous donner la parole de façon à

concevoir et réaliser ensemble les aménagements qui vous conviennent ! VOIR CARTE A L'INTERIEUR

COMMENT PRESERVER LA QUALITE DE VIE à BAILLY ET NOISY LE ROI?

L'origine de nos villages est rurale et liée au Château de Versailles, leur évolution doit demeurer en équilibre naturel entre la forêt de Marly et les terres agricoles de la Plaine de Versailles.

Le Patrimoine doit être préservé!

« L'impact de tous les nouveaux projets sur les paysages, la faune, la flore, le bâti existant et la qualité de vie des habitants doit être étudié et publié »

NOISY
NOUVEAUX
DEVELOPPEMENTS
IMPACTANT LA
RELATION A LA
PLAINE CLASSEE

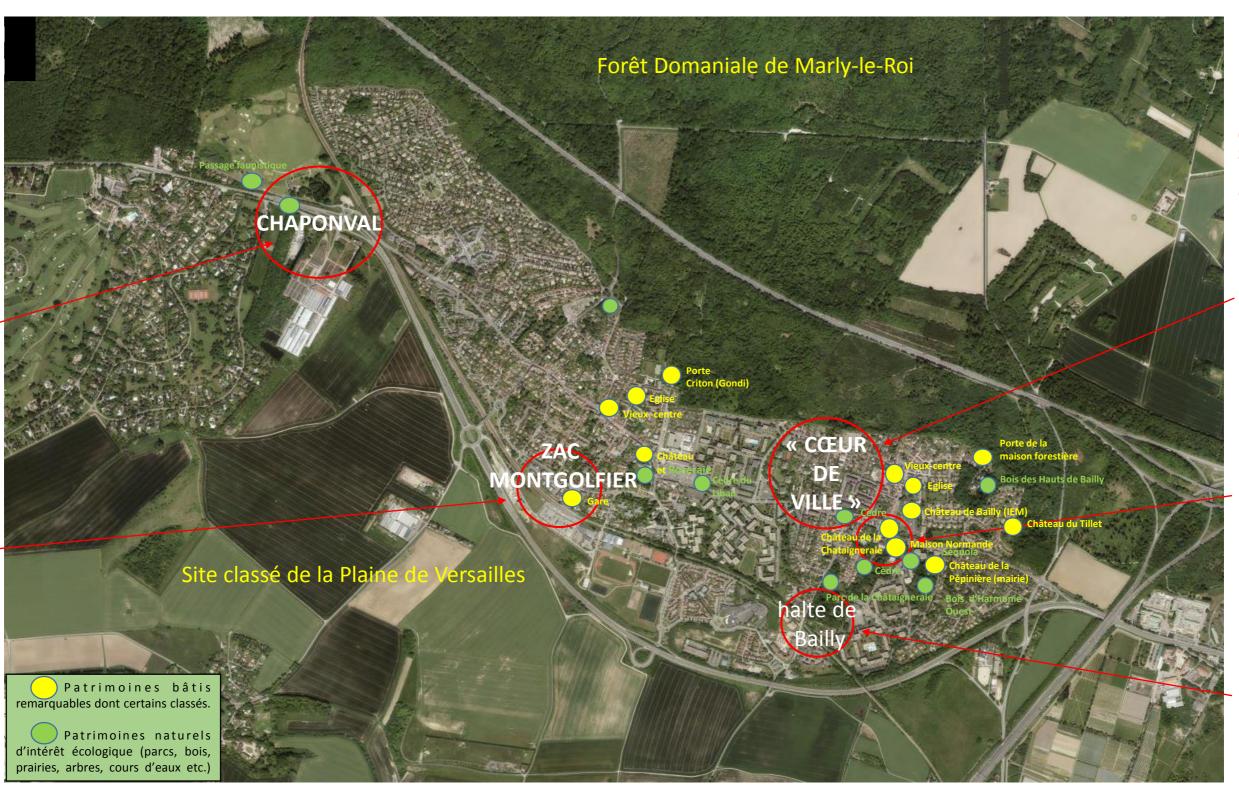
CHAPONVAL

Etendue de 28 hectares « en verrue » dans le site classé de la Plaine de Versailles, comprenant les serres Moreux et quelques terrains boisés et en prairie avec zone humide, accueillant de la faune, en liaison avec la forêt de Marly par un tunnel sous la D 307. Le nombre total de logements n'est pas encore connu. Il est prévu d'installer les logements de la gendarmerie dans la prairie, zone d'intérêt

ZAC MONTGOLFIER

écologique.

Un projet d'aménagement avec 400 logements, de 35000 m² de surface de plancher, sur 8,2 hectares, fait l'objet de la décision préfectorale IdF n° DRIEE-SDDTE-2019-232 du 6/11/2019 portant obligation de réaliser une évaluation environnementale. On parle d'un nouveau c e n t r e - v ille.



BAILLY
IMPORTANTES
DENSIFICATIONS
POSSIBLES AVEC
RISQUE DE
DISPARITION DE
BATIS ANCIENS ET
D'ESPACES VERTS

CŒUR DE VILLE:
Secteur concerné par les zones UA du PLU où la densification et hauteur du bâti sont importantes. Fortes pressions in mobilières. Nécessité de valoriser le patrimoine et d'y intégrer les nouveaux projets.

M A I S O N N O R M A N D E:
Patrimoine classé au PLU, elle subsiste de la Pépinière, à coté de la mairie. Projet de logements sociaux dans la maison et d'autres logements dans un immeuble construit dans le parc.

HALTE DE BAILLY:
Projet d'EHPAD et de logements sociaux, au sud du Parc, le long de la voie ferrée entre l'impasse de la halte et la rue du Plan de l ' A î t r e .

LES PATRIMOINES DE NOS VILLAGES QUI ONT ÉTÉ CONSERVÉS SONT A PROTEGER DE TOUTES ATTEINTES